



>>> Pour garantir la santé de tous, respectons les gestes barrières

Protocole sanitaire

4

Novembre 2020

▶▶▶ Textes de références :

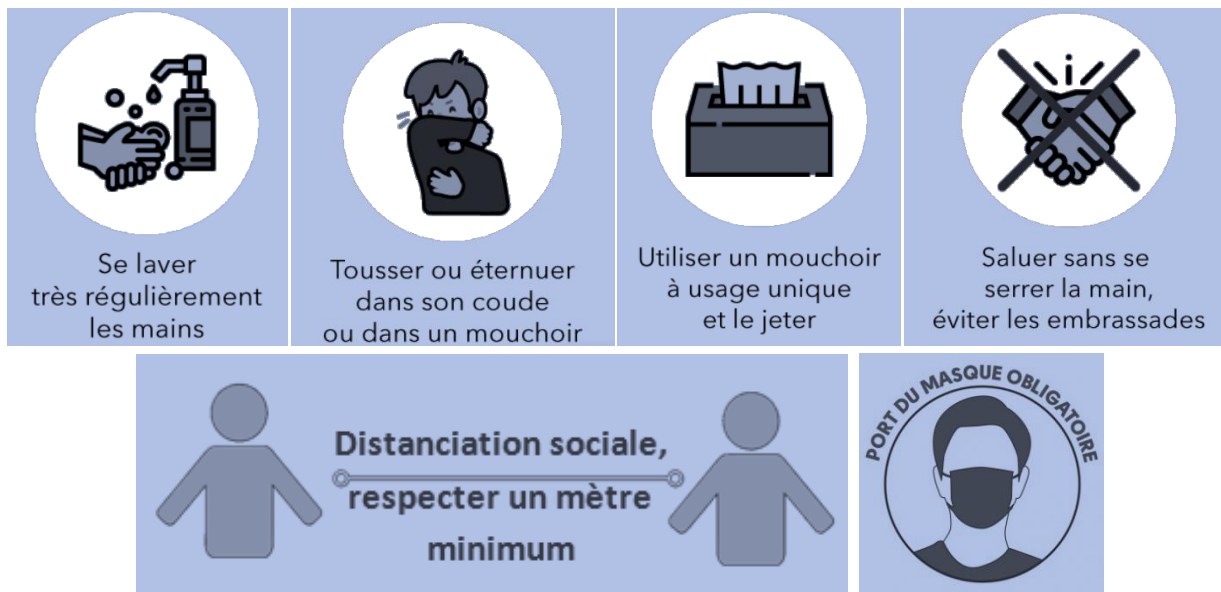
- Protocole sanitaire des établissements scolaires du second degré – 29 Novembre 2020
- Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire
- Loi du 23 mars 2020 et loi du 9 juillet 2020
- Vu l'article R.421-12 du code de l'éducation

Le présent protocole concernera les éléments suivants :

- Accueil des élèves
- Aménagement des salles de classe
- Répartition des élèves et calendrier
- Gestion de la circulation des élèves
- Gestion des récréations et des sanitaires
- Activités sportives et culturelles
- Enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques, sciences, technologies
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Gestion de la demi-pension
- Protocole en cas de contamination d'un membre de la communauté éducative
- Continuité pédagogique
- Communication
- Règlement intérieur de l'établissement

▷▷▷ Respect des gestes barrières :

Une stricte application des gestes barrières afin de limiter la propagation du virus



▷▷▷ Accès à l'établissement :

L'accès à l'établissement est autorisé pour tous les élèves à compter du **lundi 2 novembre à 10 heures**.

▷▷▷ Accueil des élèves :

- **Accueil physique des élèves** à l'entrée par la vie scolaire avec respect des gestes barrières.
- **Lavage des mains** sous le contrôle de la vie scolaire (savon ou solution hydro-alcoolique). Chaque salle sera équipée d'un flacon de 1 litre.
Il doit être réalisé à minima
 - A l'arrivée
 - Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
 - Avant et après chaque repas
 - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
 - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
 - Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés
 - Le soir avant de rentrer chez soi.
- **Aération des salles** au moins 3 fois par jour à raison de 10 minutes à chaque fois.
- **Port du masque obligatoire** quelque soit le lieu.
 - Les parents devront fournir les masques aux élèves.
- **Principe important : Pas de brassage des élèves.**
 - **Le principe :** Installation des élèves par classe dans une seule salle.
 - **Les élèves de 6^{ème} sont installés au 2nd étage** du bâtiment B. Ils utilisent l'escalier coté accès self pour la montée.
 - **Les élèves de 5^{ème} sont installés au 1^{er} étage** du bâtiment B. Ils utilisent l'escalier coté accès self pour la montée.
 - **Les élèves de 4^{ème} sont installés au 1^{er} étage et au 2nd étage** du bâtiment B. Ils utilisent l'escalier coté salle de sciences.
 - **L'escalier dans la tour** est réservé aux élèves en situation de handicap uniquement et aux personnels.
 - Les élèves s'installent dans la salle pour la journée. **Pas de dépôt de matériel dans les casiers** ou de sacs dans la cour. Le cartable sera déposé à côté de la table de l'élève.
 - **L'espace de la cour sera délimité** pour accueillir les élèves par niveau. Une signalisation sera mise en place. Coté forum : Classes de 6^{ème} et de 5^{ème}. Coté salle sciences & techno : 4^{ème} et 3^{ème}.

▷▷▷ Aménagement des salles de classes :

LES PRINCIPES A RESPECTER :

- Tables et chaises espacées d'un mètre minimum
- Pas d'installation de tables en face à face.
- Libérer les portes de sortie
- Pas de déplacement des élèves dans la salle pendant le temps de cours

▷▷▷ Répartition des classes et emplois du temps :

1er ETAGE DU BATIMENT B :

CLASSES DE 5^{ème} : ACCES DES ELEVES PAR LE COTE SELF

5 ^{ème} 1	5 ^{ème} 2	5 ^{ème} 3	5 ^{ème} 4	5 ^{ème} 5	5 ^{ème} 6	5 ^{ème} 7	5 ^{ème} 8
Salle D1	Salle D2	Salle B1HG1	Salle B1HG2	Salle B1HG3	Salle B1HG4	Salle B1LV6	Salle B1LV5

Salle réserve 5^{ème} : Salle B1LV4 (salle utilisée pour les cours de LCA et Allemand + cours sciences groupe 4 le jeudi matin)

ORGANISATION DES COURS DE SCIENCES (LE JEUDI)

Groupe 5^{ème} Sciences 4 – M. PEYRAT, M. BAYLE, M. POURTEAU : Salle B1LV4

	5 ^{ème} 3	5 ^{ème} 4	5 ^{ème} 6	5 ^{ème} 7	5 ^{ème} 8
8h – 9h30	SVT Mme BARRE	TECHNO M. RAGOT	PHYS M. CHARLIER M. POURTEAU	SVT M. BAYLE	TECHNO M. PEYRAT
9h30 – 11h	PHYS M. CHARLIER	SVT Mme BARRE	TECHNO M. RAGOT M. PEYRAT	PHYS M. POURTEAU	SVT M. BAYLE
11h-12h30	TECHNO M. RAGOT	PHYS M. CHARLIER	SVT Mme BARRE M. BAYLE	TECHNO M. PEYRAT	PHYS M. POURTEAU

CLASSES DE 4^{ème} : ACCES DES ELEVES PAR ESCALIER SCIENCES ET PAR PORTE A COTE DE LA SALLE DE MUSIQUE

4 ^{ème} 1	4 ^{ème} 2	4 ^{ème} 3	4 ^{ème} 4	4 ^{ème} 5	4 ^{ème} 6	4 ^{ème} 7
Salle D3	Salle B2M2	Salle B2M1	Salle ARTS 1	Salle ARTS 2	Salle B1LV3	Salle B1LV2

Salle réserve 4^{ème} : Salle B1LV1 (salle utilisée pour les cours de LCA et Allemand + cours sciences groupe 4 le lundi matin)

ORGANISATION DES COURS DE SCIENCES (LE LUNDI)

Groupe 4^{ème} Sciences 4 – M. PEYRAT, M. BAYLE, M. POURTEAU : Salle B1LV1

	4 ^{ème} 2	4 ^{ème} 3	4 ^{ème} 4	4 ^{ème} 5	4 ^{ème} 6
8h – 9h30	SVT Mme BARRE	TECHNO M. RAGOT	PHYS M. CHARLIER M. POURTEAU	SVT M. BAYLE	TECHNO M. PEYRAT
9h30 – 11h	PHYS M. CHARLIER	SVT Mme BARRE	TECHNO M. RAGOT M. PEYRAT	PHYS M. POURTEAU	SVT M. BAYLE
11h-12h30	TECHNO M. RAGOT	PHYS M. CHARLIER	SVT Mme BARRE M. BAYLE	TECHNO M. PEYRAT	PHYS M. POURTEAU

2nd ETAGE DU BATIMENT B :

CLASSES DE 6^{ème} : ACCES DES ELEVES PAR LE COTE SELF

6 ^{ème} 1	6 ^{ème} 2	6 ^{ème} 3	6 ^{ème} 4	6 ^{ème} 5	6 ^{ème} 6	6 ^{ème} 7
Salle B2F1	Salle B2F2	Salle B2F3	Salle B2F4	Salle B2F5	Salle B2M5	Salle B2M4

Groupe 6_GR1 : Salle B2F4

Groupe 6_GR3 : Salle B2M5

Groupe 6_GR2 : Salle B2F5

Groupe 6_GR4 : Salle B2M4

Salle Réserve 6^{ème} : Salle B2M3

RDC BAT SCIENCES & TECHNO

CLASSES DE 3^{ème} :

3 ^{ème} 1	3 ^{ème} 2	3 ^{ème} 3	3 ^{ème} 4	3 ^{ème} 5	3 ^{ème} 6
Salle D4	Salle D5	Sciences 3	Sciences 1	Sciences 2	Sciences 4

Salles Réserve 3^{ème} : Techno 1 (salle utilisée pour les cours de LCA, Allemand et groupe sciences 4 le mardi matin)

Groupe 3^{ème} Sciences 4 – M. PEYRAT, M. BAYLE, M. POURTEAU : Salle TECHNO 1 (uniquement le mardi matin)

	3 ^{ème} 3	3 ^{ème} 4	3 ^{ème} 5	3 ^{ème} 6
8h – 9h30	SVT Mme BARRE	TECHNO M. RAGOT	PHYS M. CHARLIER M. POURTEAU	SVT M. BAYLE
9h30 – 11h	PHYS M. CHARLIER	SVT Mme BARRE	TECHNO M. RAGOT M. PEYRAT	PHYS M. POURTEAU
11h-12h30	TECHNO M. RAGOT	PHYS M. CHARLIER	SVT Mme BARRE M. BAYLE	TECHNO M. PEYRAT

▷▷▷ Gestion de la circulation des élèves :

Les élèves devront respecter un plan de circulation différent selon les niveaux de classe.

Elèves de 4^{ème} : Accès au 1^{er} étage du bâtiment B par l'escalier situé coté self et accès aux salles Arts par l'escalier situé à coté de la salle de musique.

Elèves de 6^{ème} & 5^{ème} : Accès au bâtiment B par l'escalier situé coté self

LES PRINCIPES A RESPECTER :

- Il est important de respecter les sens de circulation et de veiller à ce que les distances entre élèves soient respectées.
- Les portes d'entrée doivent rester ouvertes et bloquées afin d'éviter les contacts
- Le port du masque est obligatoire pendant les temps de déplacement des élèves et des adultes

▷▷▷ Gestion des récréations et des sanitaires :

Afin de limiter le brassage des élèves, des secteurs différents vont être définis pour les niveaux de classe.

- **ELEVES DE 6^{ème} – 5^{ème}**
 - Récréation dans l'espace Forum
 - Sanitaires situés sous le préau
- **ELEVES DE 4^{ème} – 3^{ème}**

- Récréation devant les salles de Sciences, préau Techno et terrain de hand-ball
- Sanitaires situés à côté du préau Techno
- **ELEVES DE 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA**
 - Récréation sur le plateau de basket et préau de la Segpa
 - Sanitaires situés à l'intérieur de la Segpa

LES PRINCIPES A RESPECTER :

- Eviter les croisements des classes et des élèves
- Adapter les temps de récréation en fonction de l'effectif présent
- Décaler les entrées en classe de quelques minutes (1 minute par classe)
- Eviter les regroupements d'élèves
- Veiller à alimenter les sanitaires de savon et de papier jetable unique
- Limiter le nombre d'élèves dans les toilettes en même temps

▷▷▷ Activités physiques, sportives et culturelles :

Les activités sportives et culturelles peuvent se tenir normalement en respectant les gestes barrières et la distanciation physique.

Le protocole mis en place par les professeurs d'EPS depuis la rentrée 2020 est toujours d'actualité.

▷▷▷ Sciences, Technologies, Arts Plastiques et Education Musicale :

LES PRINCIPES A RESPECTER :

- Aucune manipulation par les élèves sur les postes de travail.
- Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.

Les enseignements spécifiques, en tenant compte du présent protocole, pourront avoir lieu dans les salles affectées par classe.

▷▷▷ Désinfection et nettoyage des locaux :

La question du nettoyage et de la désinfection des locaux est centrale dans le cadre du présent protocole.

Il est donc important que l'ensemble des consignes édictées ci-dessus soit respecté.

Entretien des locaux :

- Salles de classes utilisées : nettoyage 2 fois par jour.
- Aérer à chaque récréation au moins 10 min et à raison de 3 fois minimum par jour
- Présence de lingettes désinfectantes pour les bureaux des enseignants
- Augmentation de la fréquence de nettoyage et de désinfection des sanitaires (cuvette, bouton de chasse d'eau, poignées de portes, robinets)
- Augmentation de la fréquence de nettoyage des poignées et rampes d'escaliers
- Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Entretien des matériels :

- Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.

Consignes concernant les produits nettoyants :

- Usages de produits virucides norme NF EN 14776 donc soit eau de javel à 2.6% (1l à diluer dans 4l d'eau) soit acide peracétique. Eau ozonée validée comme virucide.
- **Pas d'aspirateur ou de balai pour le nettoyage des sols**

Quatre étapes chaque jour :

1. Nettoyage surfaces en bandeau de lavage à usage unique avec détergent
2. Rinçage eau potable avec un autre bandeau à usage unique
3. Laisser sécher
4. Désinfecter avec un produit norme NF EN 14776.

▷▷▷ Gestion de la demi-pension :

Afin de respecter la distanciation physique et le brassage des élèves, une nouvelle organisation sera mise en place pour la restauration des élèves.

Une adaptation des emplois du temps sera peut-être nécessaire.

Les élèves d'un même niveau déjeuneront ensemble (classes par classes) **obligatoirement**.

▷▷▷ Protocole en cas de contamination d'un membre de la communauté éducative :

Il est demandé **aux familles et personnels de signaler tout cas déclaré de COVID** auprès de l'établissement pour vérifier les mises en contact potentielles avec le virus des autres membres de la communauté éducative.

Un confinement de **7 jours** devra être respecté pour toutes personnes concernées.

En cas d'apparition de symptômes du COVID 19 au sein du collège, isolement et évacuation :

- Isoler la personne à l'infirmerie
- Port d'un masque et désinfecter ses mains
- Vérifier s'il y a un PAI pour problème respiratoire (asthme) et éventuellement donner les médicaments afférents
- Appeler les responsables légaux pour procéder à son évacuation
- Etablir un plan de contamination possible pour éventuellement procéder au confinement du groupe exposé (d'où la nécessité impérieuse de limiter les croisements possibles...)
- Si les symptômes s'aggravent notamment avec une difficulté respiratoire contacter immédiatement le 15 ou le 112.

▷▷▷ Continuité Pédagogique :

LES PRINCIPES GENERAUX :

- Les emplois du temps des classes et des professeurs sont maintenus.
- Pas d'enseignement à distance prévu.
- Les élèves ont une obligation de se rendre à l'école.

▷▷▷ Communication :



▷▷▷ Adaptation du Règlement intérieur :

LES PRINCIPES :

- Les familles et les personnes extérieures ne pourront pas entrer dans l'établissement.
- Les réunions parents professeurs prévues à la fin du mois de novembre 2020 sont annulées. Les familles recevront un bilan intermédiaire de la 1^{ère} période. Les professeurs principaux prendront contact avec les familles.
- Les familles seront reçues uniquement sur rendez-vous.
- Les familles sont invitées à attendre les enfants dans leur véhicule. Pas de présence devant l'établissement.
- **Pour les autorisations de sortie, les familles indiquent l'autorisation sur le carnet de correspondance de leur enfant. Le carnet de correspondance sera présenté par l'enfant à la vie scolaire dès le matin.**
- Les familles sont invitées à récupérer les élèves dès la fin des cours. Nous ne serons pas en mesure de conserver tous les élèves en respectant la distanciation physique nécessaire, notamment lors des temps de permanence.
- **Compte tenu du confinement général, les élèves devront regagner leur domicile dès la fin des cours.**
- **Les familles devront remplir une autorisation de dérogation de déplacement pour venir récupérer ou déposer leur enfant à l'école.**



Collège Georges Texier

• Saint Jean d'Angély •

Collège - Seygpa - Ullis

4 Rue du Professeur Texier
17 400 Saint Jean d'Angély
Téléphone : 05 46 32 04 13
Télécopie : 05 46 32 52 10

Courriel établissement : ce.0171118y@ac-poitiers.fr